

COMPTE-RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 7 Février 2023

L'an deux mil vingt-trois, le sept février, à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Antoine AUBRY, Maire.

Présents : MM. Antoine AUBRY, Jean-Claude HERARD, John PHILIPOT, David BESNARD, Romain LECLER, Anne MANACH, Emmanuel PORÉE, Yohann QUENTEL, Mme Annabelle LAVIGNE, et MM. Patrick LECOMTE, Jérôme POIRAUD, Jean-Marie VIVIER et Mme Cécile MARGUERITE.

Absents Excusés : Aurore BEAUFILS et Lucie LEPOURRY

Absent : Néant

Secrétaire de séance : John PHILIPOT

Date de convocation : 31 Janvier 2023

Affichage : 9 février 2023

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 13

Procuration : 0

Approbation du dernier compte-rendu de conseil

M. le Maire rappelle que le dernier compte rendu de conseil a été envoyé après la réunion de conseil via internet et demande s'il y a des observations.

TRAVAUX DE RENOVATION DU LOGEMENT COMMUNAL : DEMANDE DE SUBVENTIONS DETR ou DSIL

M. le Maire indique qu'il a une étude pour la restauration de l'ensemble du logement sis au 4, route des écoles afin de contribuer au logement de jeunes actifs. Il donne lecture des éléments en sa possession.

M. le Maire invite le conseil municipal à délibérer et à prendre des engagements et demander des subventions les plus fortes possible.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, :

- **Accepte et valide l'étude** de l'entreprise DERIEN de Condé-sur-Vire concernant l'estimatif des travaux pour la somme de 112 500 € HT.
- **Prends l'engagement** de réaliser les travaux cités ci-dessus dès notification de l'attribution des subventions ou autorisation de commencement de travaux.
- **Solicite** dans le cadre d'un dossier DETR ou DSIL une subvention de l'État la plus forte possible.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les actes ou documents nécessaires à la mise en œuvre et à l'aboutissement de ces affaires.

TRAVAUX DE RENOVATION DU LOGEMENT COMMUNAL : DEMANDE DE SUBVENTION LEADER

M. le Maire indique qu'il a demandé un estimatif pour la restauration de l'ensemble du logement sis au 4, route des écoles afin de contribuer au logement de jeunes actifs. Il donne lecture des éléments en sa possession.

M. le Maire invite le conseil municipal à délibérer et à prendre des engagements et demander des subventions les plus fortes possible.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, :

- **Accepte et valide l'étude** de l'entreprise DERIEN de Condé-sur-Vire concernant l'estimatif des travaux pour la somme de 112 500 € HT.
- **Prends l'engagement** de réaliser les travaux cités ci-dessus dès notification de l'attribution des subventions ou autorisation de commencement de travaux.
- **Solicite** dans le cadre d'un dossier DETR ou DSIL une subvention de l'État la plus forte possible.
- **Solicite** dans le cadre d'un dossier LEADER, une subvention la plus forte possible sur ce programme.
- **Dit** avoir recherché l'ensemble des subventions possibles pour la réalisation de ce programme
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les actes ou documents nécessaires à la mise en œuvre et à l'aboutissement de ces affaires.

TRAVAUX DE RENOVATION DU LOGEMENT COMMUNAL : CONSULTATIONS DES ENTREPRISES

M. le Maire indique qu'il a lancé une procédure adaptée pour la réalisation des travaux de réhabilitation du logement communal en faveur des jeunes actifs. Il donne lecture des éléments en sa possession. Les lots 1, 5 à 11 n'ont pas reçu d'offre et sont donc infructueux.

M. le Maire invite le conseil municipal à délibérer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, :

- **Accepte** les devis suivants sous réserve de la validation des dossiers de subvention (montant HT)

TRAVAUX DE RENOVATION DU LOGEMENT COMMUNAL - JEUNES ACTIFS

N° de LOT	Description	Entreprise	Commune	TOTAL
1	TERRASSEMENT	LOT INFRUCTUEUX	-	
2	Maçonnerie Démolition	SARL RENOVATION BAT ECO	ST PAUL DU VERNAY	28 264,00 €
3	RAVALEMENT	RD PEINTURE	SAINT-LÔ	3 658,70 €
4	CHARPENTE	CHANU HD	VIRE NORMANDIE	1 026,94 €
5	COUVERTURE	LOT INFRUCTUEUX	-	
6, 7 et 8	MENUISERIES ET DIVERS	LOTS INFRUCTUEUX	-	
9 et 10	ELECTRICITÉ	LOTS INFRUCTUEUX	-	
11	PLOMBERIE	LOT INFRUCTUEUX	-	
12	CARRELAGE	CRC	MARTINVEST	4 826,59 €
13	PEINTURE	GUERIN PEINTURES	MOUEN	5 184,18 €
			TOTAL	48 011,51€

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les actes ou documents nécessaires à la mise en œuvre et à l'aboutissement de ces affaires.
- **Déclare** les lots 1 et les lots de 5 à 11 infructueux et **Autorise** Monsieur le Maire à relancer une procédure adaptée pour ces lots.

TRAVAUX LEADER PATRIMOINE – AMÉNAGEMENT DES BORDS DE VIRE – LE LAVOIR :

M. le Maire indique qu'il a demandé des estimatifs pour la restauration de l'ancien lavoir sur les bords de Vire et ces aménagements annexes. L'architecte va conjuguer ses efforts avec plusieurs partenaires compétents pour rendre un avant-projet.

TRAVAUX EGLISE : LANCEMENT DE LA 3^{ème} SOUSCRIPTION DE LA FONDATION DU PATRIMOINE

M. le Maire indique que la DRAC a remis un contrôle scientifique et technique de l'église, monument historique. Ce travail va permettre à la commune de confier à un architecte, une étude globale de l'édifice. Une consultation est en cours. D'autre part, la restauration du cadran solaire de l'église va être entreprise. Pour ne pas perdre la dynamique des premières souscriptions, il sera mis en place une 3^{ème} souscription avec le concours de la Fondation du Patrimoine qui établit une convention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, :

- **charge** le Monsieur le Maire de signer la convention pour le lancement de la 3^{ème} souscription avec de la Fondation du Patrimoine.

CRÉATION D'UN SENTIER D'INTERPRÉTATION EN BORDURE DE DURDOS

La commune souhaite créer en bordure du quartier Durdos, dans la partie non constructible de ce terrain communal, un sentier bordé de haie sur talus d'une longueur de 800 mètres accompagné de panneaux d'interprétation. Les arbres plantés seraient des fruitiers basse tige faciles d'entretien et permettant aux habitants de se servir.

Depuis plusieurs mois la commune recherchait des financements, nous avons rencontré le conseil départemental de la Manche pour bénéficier d'un appel à projet permanent sur la biodiversité. Mais certains postes n'étaient pas couverts par ce dossier et le reste à charge pour la commune était encore élevé. Un nouveau programme de l'Etat, géré par le Cerema et nommé Destination France sentiers de nature vient de voir le jour. Cet appel à projet doté de 10 millions d'euros a pour objet de créer ou restaurer 1000 km de sentiers en plaine, colline et plateaux et préserver et restaurer les patrimoines naturels, culturels et paysagers aux abords des sentiers. Le taux de plafond d'aide atteint 80% des dépenses éligibles : études et travaux d'aménagement de sentiers, actions pour l'accueil du public et pédagogiques adaptées et sobres (signalétique, petit mobilier, supports de vulgarisation, etc.), travaux et aménagements visant à la protection de la biodiversité (instauration de zones de quiétude pour la faune et la flore, etc.).

La commune va déposer un dossier et il devra être mené avant fin décembre 2024 pour pouvoir bénéficier de ces aides et présente les devis et son plan de financement ci-dessous :

SENTIER INTERPRETATION DURDOS

Budget prévisionnel 2023

CHARGES	Euros HT	PRODUITS	Euros HT
Etude d'aménagement	2 200,00 €	FIR CD50 Biodiversité 40%	8 894,00 €
Travaux aménagement	18 895,00 €	CEREMA Chemins de nature 40%	8 894,00 €
Achat plants	800,00 €	Commune 20%	4 447,00 €
Achat abris faune	340,00 €		
TOTAL	22 235,00 €	TOTAL	22 235,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, :

- **valide** les devis et le Plan de financement ci-dessus.
- **Demande** une subvention la plus forte possible au Conseil Départemental de la Manche.
- **charge** le Monsieur le Maire de signer tous les documents nécessaires pour la mise en place de ce projet.

IMMEUBLE DU 3 PLACE DE LA MARIE :

Une réflexion est en cours et une décision sera prise lors du prochain conseil municipal.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire indique que le grand nettoyage de printemps aura lieu le samedi 23 avril 2023 à partir de 9h. Tout le monde est invité et à l'heure qu'il lui plaira.

La vente de terrains sur les deux lotissements avance et il reste encore 3 terrains au lotissement Durdos et 4 au lotissements du stade.

John PHILIPOT annonce que le samedi 25 mars 2023 à la cantine de sainte Suzanne sur vire, un Café Réparation aura lieu toute la journée avec le concours de ANPER.

Jean-Marie VIVIER évoque l'arrachage de divers panneaux de voirie et de rues. Ils seront remis en place au Printemps.

La Séance a été levée à 22h10

Le Maire, Antoine AUBRY

